

Des profs préretraités pour pallier la pénurie

ENSEIGNEMENT

Interrogée en séance plénière du parlement sur cette problématique, M^{me} Schyns a évoqué plusieurs pistes de solutions, dont une à court terme pourrait être «la réversibilité des DPPR», a-t-elle dit en réponse à une question des députés Christos Doulerkeridis (Ecolo) et Olga Zrihen (PS). Le cabinet de la ministre a précisé toutefois mercredi après-midi que ce recours aux préretraités, s'il se fait, ne se fera que sur base volontaire seulement.

En place depuis les années 80, ces DPPR - acronyme de Disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite - permettent aux enseignants d'aménager leur fin de carrière, en leur offrant la possibilité, dès 55 ans, de travailler à 4/5^e temps, tiers-temps voire à mi-temps. Ils peuvent même bénéficier d'une DPPR à plein temps à partir de 58 ans. Le régime actuel ne permet à l'heure actuelle aucune marche arrière. Une fois accordée, une DPPR ne peut être révisée ou modifiée.

En 2017, un peu moins de 3.500 enseignants bénéficiaient de ce régime très prisé. Devant les députés, la ministre a ajouté que la mesure devrait être

concertée avec les organisations syndicales.

Interrogé, Joseph Thonon (CGSP) doute toutefois de l'efficacité de la proposition. «*Je ne pense pas que cela aura beaucoup de succès*», prédit-il. «*Parmi toutes les personnes que je connais qui ont pris une DPPR, très peu l'ont regretté*».

Travailler plus longtemps

Eugène Ernst, de la CSC-Enseignement, est tout aussi dubitatif. En revanche, une solution pourrait être, selon lui, de permettre aux profs qui ont choisi une fin de carrière à temps partiel de travailler plus longtemps. «*Aujourd'hui, ces profs qui ne travaillent plus qu'à mi-temps sont obligés de prendre leur pension complète à 60 ans. Or, certains d'entre eux pourraient être intéressés de continuer à travailler à temps partiel au-delà*», suggère-t-il.

Depuis février dernier, le métier d'instituteur primaire et de maternelle est officiellement déclaré comme étant en pénurie.

Bien que les écoles normales de la Fédération continuent à diplômer des enseignants, quarante pour cent des jeunes profs abandonnent le métier dans leurs cinq premières années d'exercice. (b) ■